

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Le rôle d'audiences contient la liste des prochaines audiences du Conseil de discipline de la Chambre des notaires du Québec. Cette liste précise le nom des parties, ainsi que la date, l'heure et le lieu de l'audience. Avant de vous y présenter, nous vous recommandons toutefois de vérifier s'il y a eu des changements dans l'horaire en consultant cette page. À noter que les audiences sont publiques, sauf exceptions.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec :

Greffé du Conseil de discipline
Direction Secrétariat et services juridiques
514 879-1793 | 1 800 263-1793, poste 5228

Dernière mise à jour : 19 mars 2021

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 05 mai 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle : Teams

Dossier disciplinaire numéro : 26-17-01357

Plaignant(e)

Me Benoît Caron, syndic adjoint

Procureur

Me Jean Lanctot

Intimé(e)

Me Claude Prévost
Lieu d'exercice: Brossard

Procureur

Me Jean-Claude Dubé

Me François Giroux

Membres du Conseil

Me Georges Ledoux (Président(e))
Me Danielle Laferrière (Membre)
Me Amélie Lavigne (Membre)

Nature des infractions

Article 1, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2

- Défaut d'agir avec dignité et éviter toutes les méthodes et attitudes susceptibles de nuire à la bonne réputation de la profession et à son aptitude à servir l'intérêt public

Article 29, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2

- Défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle

Article 29.1, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2

- Conclure une convention ayant pour effet de mettre en péril son indépendance, déintéressement, objectivité et intégrité requis pour l'exercice de la profession de notaire

Article 30, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2

- Défaut d'éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.

Article 21, Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, C.F., N-3, r.5.1

- Faire défaut de s'assurer de la conservation, de la confidentialité et de l'intégrité des éléments de la comptabilité en fidéicommiss et qu'ils soient accessibles en tout temps par l'Ordre.

Article 3, Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, C.F., N-3, r.5.1

- Avoir déposé ou laissé des sommes personnelles dans son compte en fidéicommiss.

Article 114, Code des professions, C.P., C-26

- Entraver, tromper ou refuser de fournir un renseignement ou document à un officier de l'Ordre

Article 59.2, Code des professions, C.P., C-26

- Poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession

Article 41, Loi sur le notariat, L.N., N-3

- Avoir reçu un acte dans lequel lui ou son conjoint est ou représente une partie

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 06 mai 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle : Teams

Dossier disciplinaire numéro : 26-17-01357

Plaignant(e)

Me Benoît Caron, syndic adjoint

Procureur

Me Jean Lanctot

Intimé(e)

Me Claude Prévost
Lieu d'exercice: Brossard

Procureur

Me Jean-Claude Dubé

Me François Giroux

Membres du Conseil

Me Georges Ledoux (Président(e))
Me Danielle Laferrière (Membre)
Me Amélie Lavigne (Membre)

Nature des infractions

Article 1, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2

- Défaut d'agir avec dignité et éviter toutes les méthodes et attitudes susceptibles de nuire à la bonne réputation de la profession et à son aptitude à servir l'intérêt public

Article 29, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2

- Défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle

Article 29.1, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2

- Conclure une convention ayant pour effet de mettre en péril son indépendance, déintéressement, objectivité et intégrité requis pour l'exercice de la profession de notaire

Article 30, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2

- Défaut d'éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.

Article 21, Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, C.F., N-3, r.5.1

- Faire défaut de s'assurer de la conservation, de la confidentialité et de l'intégrité des éléments de la comptabilité en fidéicommiss et qu'ils soient accessibles en tout temps par l'Ordre.

Article 3, Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires, C.F., N-3, r.5.1

- Avoir déposé ou laissé des sommes personnelles dans son compte en fidéicommiss.

Article 114, Code des professions, C.P., C-26

- Entraver, tromper ou refuser de fournir un renseignement ou document à un officier de l'Ordre

Article 59.2, Code des professions, C.P., C-26

- Poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession

Article 41, Loi sur le notariat, L.N., N-3

- Avoir reçu un acte dans lequel lui ou son conjoint est ou représente une partie

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 13 mai 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle :

Dossier disciplinaire numéro : 26-18-01402

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Geneviève Bilodeau
Lieu d'exercice: La Malbaie

Procureur

Me Mario Bouchard

Membres du Conseil

Me Marie-France Perras (Président(e))
Me Nicole Beaudry (Membre)
Me Annie Bolduc (Membre)

Nature des infractions

Article 114, Code des professions, C.P., C-26

- Entraver, tromper ou refuser de fournir un renseignement ou document à un officier de l'Ordre

Article 122, Code des professions, C.P., C-26

- Enquêtes sur les infractions

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 14 mai 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle :

Dossier disciplinaire numéro : 26-18-01402

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Geneviève Bilodeau
Lieu d'exercice: La Malbaie

Procureur

Me Mario Bouchard

Membres du Conseil

Me Marie-France Perras (Président(e))
Me Nicole Beaudry (Membre)
Me Annie Bolduc (Membre)

Nature des infractions

Article 114, Code des professions, C.P., C-26

- Entraver, tromper ou refuser de fournir un renseignement ou document à un officier de l'Ordre

Article 122, Code des professions, C.P., C-26

- Enquêtes sur les infractions

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 17 mai 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle :

Dossier disciplinaire numéro : 26-18-01402

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Geneviève Bilodeau
Lieu d'exercice: La Malbaie

Procureur

Me Mario Bouchard

Membres du Conseil

Me Marie-France Perras (Président(e))
Me Nicole Beaudry (Membre)
Me Annie Bolduc (Membre)

Nature des infractions

Article 114, Code des professions, C.P., C-26

- Entraver, tromper ou refuser de fournir un renseignement ou document à un officier de l'Ordre

Article 122, Code des professions, C.P., C-26

- Enquêtes sur les infractions

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 18 mai 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle :

Dossier disciplinaire numéro : 26-18-01402

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Geneviève Bilodeau
Lieu d'exercice: La Malbaie

Procureur

Me Mario Bouchard

Membres du Conseil

Me Marie-France Perras (Président(e))
Me Nicole Beaudry (Membre)
Me Annie Bolduc (Membre)

Nature des infractions

Article 114, Code des professions, C.P., C-26

- Entraver, tromper ou refuser de fournir un renseignement ou document à un officier de l'Ordre

Article 122, Code des professions, C.P., C-26

- Enquêtes sur les infractions

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 07 juin 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle : Teams

Dossier disciplinaire numéro : **26-20-01427**

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Gérard Guay
Lieu d'exercice: Montréal

Procureur

Me Julie Chenette

Membres du Conseil

Me Marie-Josée Corriveau (Président(e))
Me Sylvain Leduc (Membre)
Me François Lefebvre (Membre)

Nature des infractions

Article 23, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables
Article 29, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle
Article 30, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.
Article 7, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'agir comme conseiller désintéressé, franc et honnête de ses clients
Article 59.2, Code des professions, C.P., C-26
- Poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 08 juin 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle : Teams

Dossier disciplinaire numéro : **26-20-01427**

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Gérard Guay
Lieu d'exercice: Montréal

Procureur

Me Julie Chenette

Membres du Conseil

Me Marie-Josée Corriveau (Président(e))
Me Sylvain Leduc (Membre)
Me François Lefebvre (Membre)

Nature des infractions

Article 23, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables
Article 29, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle
Article 30, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.
Article 7, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'agir comme conseiller désintéressé, franc et honnête de ses clients
Article 59.2, Code des professions, C.P., C-26
- Poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 10 juin 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle : Teams

Dossier disciplinaire numéro : **26-20-01427**

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Gérard Guay
Lieu d'exercice: Montréal

Procureur

Me Julie Chenette

Membres du Conseil

Me Marie-Josée Corriveau (Président(e))
Me Sylvain Leduc (Membre)
Me François Lefebvre (Membre)

Nature des infractions

Article 23, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables
Article 29, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle
Article 30, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.
Article 7, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'agir comme conseiller désintéressé, franc et honnête de ses clients
Article 59.2, Code des professions, C.P., C-26
- Poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 11 juin 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle : Teams

Dossier disciplinaire numéro : **26-20-01427**

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Gérard Guay
Lieu d'exercice: Montréal

Procureur

Me Julie Chenette

Membres du Conseil

Me Marie-Josée Corriveau (Président(e))
Me Sylvain Leduc (Membre)
Me François Lefebvre (Membre)

Nature des infractions

Article 23, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables
Article 29, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle
Article 30, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.
Article 7, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'agir comme conseiller désintéressé, franc et honnête de ses clients
Article 59.2, Code des professions, C.P., C-26
- Poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession

But de l'audience

Culpabilité

Rôle d'audiences du Conseil de discipline

Date : 14 juin 2021

Heure : 09:30

Lieu :

Salle : Teams

Dossier disciplinaire numéro : **26-20-01427**

Plaignant(e)

Me Diane Gareau, syndic adjoint

Procureur

Me Yannick Chartrand

Intimé(e)

Me Gérard Guay
Lieu d'exercice: Montréal

Procureur

Me Julie Chenette

Membres du Conseil

Me Marie-Josée Corriveau (Président(e))
Me Sylvain Leduc (Membre)
Me François Lefebvre (Membre)

Nature des infractions

Article 23, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables
Article 29, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle
Article 30, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts.
Article 7, Code de déontologie des notaires, C.D., N-3, r.2
- Défaut d'agir comme conseiller désintéressé, franc et honnête de ses clients
Article 59.2, Code des professions, C.P., C-26
- Poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession

But de l'audience

Culpabilité